



AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS est par les présentes donné que, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2021, a édicté l'ordonnance suivante :

OCA28-21-002

Ordonnance visant à autoriser la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson et le bruit
Règlement sur les nuisances (CA28 0064, a.8(10), 13, 14 et 35(9))

Cette ordonnance peut être consultée à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h. Elle peut également être consultée en ligne en cliquant [ici](#).

DONNÉ à Montréal

**Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce neuvième jour du mois de juillet deux mille vingt-et-un**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza